

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
DE LA FACULTE DE PHYSIQUE  
28 février 2013**

---

Etaient présents : Mmes et MM. Bonneau, Briant, Charron, Cladé, Cribier, Croset, Darnige, Frigerio, Fuchs, Gelebart, Hameau, Isac, Kierlik, Michaut, Moulinet, Ninet, Prévost, Rousse, Rousseau, Saïtta, Tignon, Treps, Voliotis, Zouganelis  
M. Boissé, directeur de la faculté de physique  
Mme Marchand, responsable administrative de la faculté de physique

Avaient remis procuration : Mmes et MM. Bove, Jusserand, Petrini, Saintavit

**Ordre du jour :**

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
  - 2) Constitution du bureau de la faculté et des commissions
  - 3) Proposition des personnalités extérieures à coopter
  - 4) Actions prioritaires pour les mois à venir
  - 5) Questions diverses
- 

**1) SECRETAIRE DE SEANCE : Antoine ROUSSEAU**

La séance commence par un tour de table permettant aux nouveaux membres du conseil de se présenter.

Le mandat de Patrick Boissé, directeur de la faculté est de 5 ans et court jusqu'en octobre 2014 ; celui du conseil n'est que de 4 ans.

P. Boissé souhaite que le nouveau conseil lui confirme sa confiance. Il présente ses principaux objectifs :

- renforcer la cohésion et éviter autant que possible les divisions entre les différents domaines de la faculté,
- les questions d'enseignement sont très importantes dans le contexte actuel et la faculté a davantage de moyens d'action dans ce domaine (par exemple: mobilisation des enseignants pour préparer le renouvellement des maquettes),
- au printemps 2014, il faudra lancer un appel au niveau de l'UFR pour susciter des candidatures. P. Boissé n'a pas encore décidé s'il serait candidat.

Le conseil confirme à l'unanimité son souhait que l'actuel directeur aille au terme de son mandat.

## 2) CONSTITUTION DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

### **Le bureau :**

P. Boissé propose, conformément au règlement intérieur de la faculté, la composition suivante :

- Directeur adjoint : Marco Saitta
- Président du conseil scientifique : Bernard Croset
- Présidente du conseil des enseignements : Valia Voliotis
- Chargée des questions d'enseignement : Sophie Hameau
- Responsable de la commission du tableau de service des enseignants-chercheurs : Jérôme Tignon
- Responsable des locaux : Tristan Briant
- Responsable de la commission des personnels enseignants : Michela Petrini
- Représentant des personnels IATSS/ITA : à désigner après concertation

F. Marchand est invitée permanente au bureau.

### **Conseil des enseignements :**

P. Boissé rappelle que le conseil des enseignements, présidé par V. Voliotis, est ainsi constitué:

- directeur de la faculté, membre de droit
- 4 représentants du L1
- 4 représentants de la licence
- 4 représentants du master
- 1 représentant des écoles doctorales
- 4 étudiants

**Responsable Locaux** : Tristan Briant

### **Commission du tableau de service :**

Responsable : Jérôme Tignon,  
avec Sophie Hameau et Laurent Le Guillou

### **Commission des personnels enseignants :**

Responsable : Michela Petrini  
avec Bertrand Laforge, Caterina Riconda, Gwenaëlle Rousse

P. Boissé fait également partie de cette commission.

### **Commission des personnels IATSS-ITA :**

Les 4 élus au conseil de la faculté : Eric Charron, Thierry Darnige, Frédéric Gelebart, Jean-Michel Isac

2 élus enseignants-chercheurs : Stéphanie Bonneau et Xavier Michaut

2 élus chercheurs : Livia Bové et Jean-Noël Fuchs

ainsi que F. Marchand et P. Boissé qui préside la commission.

Commentaires et discussion :

- Il entre explicitement dans la mission de l'UFR de gérer les locaux ; cela doit être fait de manière « dynamique », selon l'évolution des effectifs des laboratoires.
- A la demande de plusieurs membres du conseil, le rôle de la commission du personnel enseignants-chercheurs (EC) est précisé. Elle est chargée de l'accueil des nouveaux, de maintenir à jour les statistiques concernant les EC, du suivi des carrières des EC et peut se saisir d'autres problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Par exemple, elle va être chargée de réfléchir à la question de l'implication des chercheurs dans l'enseignement.

- La question des rapports entre le bureau et le conseil de la faculté est abordée. De manière générale, chaque conseil est précédé d'un bureau pour préparer la réunion. Le bureau se réunit tous les mois environ ce qui permet d'aborder les questions d'actualité.
- M. Saitta fait observer que le rôle de la faculté sera d'autant plus important qu'elle fera preuve d'initiative et se saisira des problèmes.
- Les représentants des IATSS/ITA souhaitent que l'un d'entre eux fasse partie du bureau. Statutairement le bureau peut comporter jusqu'à 8 membres, il est donc possible que l'un d'entre eux y siége. Ils vont se concerter et proposer un représentant au directeur de la faculté.

La composition du bureau et des commissions est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

P. Boissé rappelle que les membres du conseil scientifique (CS) restreint ont été élus. Il s'agit de:

Collège A : A. Bramati, A. Maître, N. Menguy, M. Petrini

Collège B : S. Bottin-Rousseau, P. Giura, X. Michaut, M. Tissier

Collège T : F. Debontridder

Le CS est présidé par B. Croset.

P. Boissé en est membre de droit.

Lors de la première réunion il faudra :

- i) Désigner le vice-président
- ii) Discuter du choix des membres nommés afin de bien représenter l'ensemble des thématiques et/ou avoir des avis extérieurs. Ces membres devront être cooptés par le conseil de la faculté.

Une discussion s'engage ensuite sur la composition du CS élargi ; il est envisagé de limiter sa taille afin de permettre des débats plus faciles, mais il ne faut pas agir dans la précipitation et définir un calendrier. Le CS est chargé de mener la réflexion.

### **3) DESIGNATIONS DES 8 PERSONNALITES EXTERIEURES AU CONSEIL DE LA FACULTE**

Ces personnalités doivent être extérieures à l'UPMC, ce qui exclut tout membre venant d'autres UFR, ou des agents d'autres établissements appartenant à des unités dont l'UPMC est co-tutelle. Il y a discussion sur la pertinence d'inviter des membres extérieurs exerçant des responsabilités dans des établissements « concurrents ».

Le conseil se réunissant environ 5 fois par an, il faut choisir des personnalités qui n'ont pas des responsabilités trop lourdes et qui pourront se libérer pour assister à nos réunions.

Le conseil se met d'accord sur une liste de noms pour représenter des enseignants de lycée et/ou de classes préparatoires aux grandes écoles, des grands instruments ou grandes entreprises, des établissements avec lesquels nous avons des relations fortes, des thématiques actuellement peu représentées au sein du conseil.

Des membres du conseil sont chargés de contacter ces personnalités pour s'assurer qu'elles acceptent notre proposition.

### **4) LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES MOIS A VENIR**

- Appels à manifestation d'intérêt de la Présidence : i) pédagogique (date limite : 4 mars) ii) recherche (date limite : 14 mars). Il faut susciter l'intérêt des collègues pour participer aux ateliers où seront élaborés les appels à projets.

- Mise en place du nouveau L1 : nouvelles UEs à préparer, désigner un coordinateur de la physique en L1, soigner la communication (pages web à mettre à jour, actions vers les lycées – un item « lycée » sera prochainement ouvert sur le site web de la Faculté)
- Afin de préparer la révision des effectifs des personnels enseignants-chercheurs et IATSS, il nous faut rapidement compléter le conseil scientifique. De plus, une réflexion sur le mode de représentation des laboratoires doit avoir lieu. Par ailleurs, il faut aussi réfléchir à la procédure à employer pour classer les demandes de postes. Enfin, il faut dès maintenant prendre des contacts pour construire les demandes de postes aux interfaces.
- La réunion annuelle des directeurs de laboratoire doit être organisée très bientôt.
- Locaux : en prévision de la livraison des nouveaux locaux en 2014, il faut s'assurer que ce qui a été prévu à l'origine est cohérent avec le contexte actuel (voir en particulier l'évolution LPMAA/LERMA).
- Voir si l'on pourrait mieux associer les chercheurs CNRS à l'enseignement et comment le faire ? La création d'un groupe de travail sur cette question est proposée pour réfléchir à la question – qui devra être dissociée d'un besoin conjoncturel – avec le bureau ; le résultat de ces réflexions sera présenté au conseil de la faculté. Marco Saitta est chargé de coordonner les actions sur cette question.
- Compte tenu des difficultés rencontrées par le tableau de service pour assurer tous les enseignements, il nous faut réguler les demandes de délégation et de congés pour recherche ou conversion thématique (CRCT) des EC. D'ici un an, il faudra définir les principes de cette régulation. Il serait utile de connaître la politique de l'UPMC sur cette question. Une fois définies les orientations de la faculté, il faudra les communiquer aux EC.
- La réflexion sur la réorganisation du master est à poursuivre. Pour cela, nous devons tenir compte des résultats de l'évaluation de l'AERES, des éventuelles indications du ministère sur les masters (réflexion actuellement en cours) et du projet de l'université Paris-Sud avec laquelle nous avons de nombreuses co-habilitations.

## 5) QUESTIONS DIVERSES

- Nouveau fonctionnement des comités de sélections pour le recrutement des EC : la lettre envoyée par la Présidence à un mois du début des concours a provoqué de nombreuses réactions sur la forme et sur le fond. Cette lettre n'a apparemment pas été discutée en conseil d'administration de l'UPMC. Il est question d'introduire une épreuve d'enseignement très « formatée », ce qui n'est pas sans poser problème. Les présidents de comités de sélection se demandent comment organiser les auditions pour les concours dont ils sont responsables et souhaitent qu'une procédure commune soit adoptée pour les postes en physique. Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Le site web va être mis à jour pour prendre en compte la nouvelle composition des conseils, du bureau et des commissions. A ce propos il est demandé aux membres du conseil d'envoyer leurs coordonnées et une photo au secrétariat de la faculté.